



---

**Déclaration liminaire de la FCPE Lisbonne et du GPE**  
**Conseil d'Établissement du lycée français Charles Lepierre**  
**Jeudi 19 mars 2026**

---

Madame la Provisure, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Établissement,

Les associations de parents, FCPE et GPE, souhaitent exprimer leur profonde indignation face à la précipitation et aux données budgétaires invérifiables qui guident la réforme actuelle de l'AEFE.

En décembre dernier, l'Agence imposait au réseau une réforme brutale du financement des pensions civiles. Le lycée Charles Lepierre, comme tous les établissements en gestion directe, subit sans marge de manœuvre réelle des décisions prises au niveau central. Cette prétendue "urgence financière" a été utilisée pour faire payer aux établissements des charges que l'État assumait jusqu'ici, avec un impact direct et lourd sur les frais de scolarité dès la rentrée 2026 — une hausse annoncée entre 10 et 11 %, dont environ 5 points résultent de ce seul transfert.

Or, le 11 mars dernier, lors du Conseil d'Administration de l'AEFE, les comptes financiers pour l'année 2025 ont été présentés : ils font apparaître un excédent de 3 millions d'euros, là où un déficit de 59 millions avait été annoncé en décembre pour justifier l'adoption en urgence de ces mesures.

Nous ne nions pas la réalité du défi structurel : l'État se désengage progressivement du financement du réseau, et des ressources nouvelles doivent effectivement être trouvées. Mais cette réalité ne justifie pas la méthode choisie.

Les familles sont augmentées en premier, avant toute réforme définie, débattue et validée — et chacun sait que les hausses de frais de scolarité ne sont jamais réversibles. À Lisbonne, ville où les loyers ont explosé et les salaires restent parmi les plus bas d'Europe occidentale, annoncer 11% de hausse — contre 4 à 5% pour la plupart des établissements du réseau en Espagne — c'est fragiliser une mixité sociale que même les classes moyennes peinent désormais à maintenir.



Cette précipitation est d'autant plus condamnable que deux instances ont précisément été mandatées pour apporter des réponses structurées :

1. La mission de réflexion confiée par le Premier ministre à la sénatrice Samantha Cazebonne sur l'avenir de l'AEFE ;
2. La mission d'information du Sénat sur le financement de l'enseignement français à l'étranger et la pérennité du modèle économique de l'Agence.

Ces travaux sont en cours. Leurs conclusions ne sont pas encore connues. Pourquoi alors imposer aux familles des hausses irréversibles avant même d'en connaître les résultats ?

Nous demandons la suspension de toute hausse liée au report des pensions civiles jusqu'aux conclusions de ces missions parlementaires, conformément aux demandes de plusieurs parlementaires membres du conseil d'administration de l'AEFE.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'une réforme de l'Agence, ni le travail de la direction de notre établissement, qui ne fait qu'appliquer des décisions qui lui sont imposées. Nous exigeons que cette réforme soit fondée sur des données fiables, menée avec transparence et en consultant vraiment ceux qu'elle concerne — et que les élèves, les familles et les personnels — ceux qui vivent l'école au quotidien — cessent d'être les premiers à en payer le prix .

Nous demandons que la présente déclaration soit transmise formellement à la Direction générale de l'AEFE, indépendamment du procès-verbal, et que les associations signataires reçoivent copie de cette transmission ainsi qu'une réponse circonstanciée.

Merci de votre attention.